

Société Royale

Règlement - Saison 2021

Les Pêcheurs Réunis de Basse-Bodeux - Coo – Trois-Ponts ASBL
Siège social : Avenue de la Salm 15 – 4980 Trois-Ponts
Internet : www.les-pecheurs-reunis-trois-ponts.be
pecheursreunis@hotmail.com

PECHE EN RIVIERES

DATES D'OUVERTURE SAISON 2021

Traites et vairons : du samedi 20 mars au 30 septembre inclus.

Autres poissons : du samedi 5 juin au 30 septembre inclus.

FERMETURE TOTALES POUR REMPOISSONNEMENT.

La pêche est totalement et strictement interdite les jours de rempoissonnement sur l'entièreté de la société.

- le vendredi 23 avril fermeture total pêche interdite.
- le vendredi 28 mai //
- le vendredi 25 juin //
- le vendredi 3 septembre //

Pêche autorisée le lendemain heure légale.

Déversement, rendez-vous à 17 heures à la Régie des routes de Stavelot (sortie de Stavelot en direction de Trois-Ponts) invitation cordiale à tous.

A effectuer en 2021 : Alevins de truite souche Amblève, propre élevage.

FERMETURE PARTIELLE

- Dimanche 6 juin : Amblève en totalité manche championnat Belgique pêche à la mouche
- Samedi 3 juillet : Amblève en totalité (challenge de l'Amblève – concours mouche par équipe de 3)
- Le lundi 5 au 9 juillet : Salm pont de Rochelival jusqu'au Moulin ainsi que du nouveau Pont de Glain jusqu'au chemin de fer (stage multi-pêche).

CARTE DE PÊCHE

- Carte annuel No-Kill mouche / leurre artificiel 35 €
 - Carte annuelle. 60 €
 - Carte annuelle du bord enfant né en 2006 et après 20 €
 - Carte 7 jours consécutifs 30 €
 - Carte journalière15 €
 - Carte journalière no-kill pour club mouche (minimum 10 pêcheurs) 8 €
- Uniquement en vente chez Schinckus Jean Marc 0476/570143.**
- Vente en ligne via La maison Wallonne de la pêche ou notre site internet onglet<<carte de membre>> avec impression directe à domicile.

Le permis de la société est nominatif et obligatoire quel que soit l'âge.

POINTS DE VENTE

Par versement compte BE33 0682 5092 1546 Pêcheurs Réunis de Trois-Ponts (mettre en communication coordonnées complètes – adresse, n° boîte, ville) ou chez les commerçants et membres des comités suivants.

Mise ô Vert Pont de Cheneux 4970 STAVELOT - 080/862170

R.S.d'initiative Rue Traverse 9 4980 TROIS-PONTS - 080/68.40.45

Maison Adam-Minet, Rue Neuve,9 à 4960 MALMEDY - 080/33.08.34.

Verviers Pêche, Rue de Battice 26C 4800 Petit-Rechain - 087/33.17.56.

CP shop center 30 rue de Huy 4983 Basse-Bodeux

Côté Pêche (Total Hamoir) bd Pierret 30, 4180 Hamoir - 086/389700

Imprimerie Winandy 26 Avenue de la Salm Trois-Ponts - 080/684548

Chez Thierry 12 Place du Marché La Roche en Ardenne - 084/411395

Liège Fishing 19 Boulevard Cuivre et Zinc 4030 Grivegnée / Liège

Schinckus J-M, Route de Falize 56 à 4960 Malmedy - 0476/570143

Evrard O, Av de la Salm, 118 à TROIS-PONTS - 080/68.48.20.

Lejeune D, Stockeu 38 à 4970 STAVELOT - 0479/794915

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR RIVIERE.

- **Aucun prélèvement de truites fario sur l'Amblève (protection totale) prélèvement autorisé uniquement sur la Salm et le Bâleur.**

- **Interdit de pêcher sur l'Amblève si vous avez prélevé de la truite fario sur la Salm ou le Bâleur (privilegié en premier lieu l'Amblève).**

- **Obligation de pointer chaque truite conservée immédiatement sur le carnet de contrôle. Pour une truite fario : inscrire F et pour une truite arc-en-ciel : inscrire A. Après le 5ème salmonidé pointé, il faut arrêter de pêcher.**

- Taille réglementée et prélèvement salmonidés

Truite fario : **28 cm.** – Truite AEC **24 cm**

Ombre : no kill et pêche autorisée uniquement à la mouche.

Pêche à l'asticot et asticotage : Interdits sur tous les parcours.

Pêche aux appâts naturels (vers, teigne, vairon vivant...)

Autorisée uniquement sur hameçon simple n°2 sur la zone <<arc>> (obligation fond piscicole)

Autorisée sur zone <<fario>> avec utilisation conseillée d'hameçon n°4

Nombre de prises et carnet de contrôle

Le nombre de salmonidés que le pêcheur peut conserver est 3 prises maximum par jour dans la <<zone fario>> (Salm, Bâleur) et de 5 prises dans la <<zone ARC>> (Amblève) avec un maximum pour les deux zones de 5 truites par jour ,max 40 par saison de pêche.

Truite Arc-en-ciel : doit être prélevée (sauf carte NO-KILL)

Un carnet de contrôle figure sur chaque permis, il concerne uniquement la prise des salmonidés, pour les autres espèces, le nombre de captures est limité par le règlement de la Région Wallonne.

Autres obligations.

Les poissons dont la taille est inférieure à la réglementation doivent être remis à l'eau sans être dégorés. Obligation de couper le bas de ligne. Respectez les dates de fermetures totales ou partielles.

Ne traversez pas les champs, longez les clôtures, particulièrement quand les foins commencent grandir, même si cela doit vous coûter un détour. Respectez la propriété d'autrui, ne pénétrez pas dans les champs avec votre véhicule.

Partenariat

Société de la TRUITE STAVELOT MALMEDY

Les parcours du Bout du Monde sont communs à nos deux sociétés (réciprocité) limite ruisseaux du Bouyin.

Être en possession d'une carte de membre d'une des deux asbl vous donne le droit de pêche.

Relâchez vos prises pour une pêche respectueuse et durable !

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR RIVIERES CARTE NO-KILL MOUCHE ET LEURRE ARTIFICIEL.

Pêche à la mouche et aux leurres autorisée sur l'ensemble des parcours avec un maximum de trois hameçons simples.

Tout poisson autorisé : truite ombre etc.

Appâts naturels, vairon manié, pâtes et assimilé interdit.

Hameçons triple et double interdits.

SURVEILLANCE ET SANCTIONS.

La surveillance est organisée par les gardes pêches et les membres du comité sur présentation de leur carte de contrôle.

Toute carte de membre est personnelle et n'autorise que deux cannes maximums au bord de l'eau.

Tout pêcheur doit pouvoir surveiller ses deux lignes à l'eau.

Tout pêcheur en attitude de pêche sur le domaine de la société, doit pouvoir montrer le permis de la société, le permis de la Région Wallonne et sa carte d'identité à toute réquisitions. Il doit en outre autoriser toute visite vestimentaire.

Tout pêcheur constaté en infraction sur le domaine de la société est tenu de payer immédiatement le prix du permis annuel augmenté d'un supplément de 50 €.

THE AMBLEVE FLY CHALLENGE – CONCOURS MOUCHE RIVIERE par équipes de 3

- . Le samedi 3 juillet à partir de 10h.
- . Par équipe de 3 pêcheurs : 2 manches de pêche et 1 de contrôle.
- . 3 manches de 2h30 à partir de 10h avec 1 coup du soir jusque 21h.
- . Toute prise de min 20cm comptabilisée mesurée de suite et relachée.
- . Sur l'ensemble des parcours de Stavelot et Trois-Ponts.
- . Paf : 35€/pêcheur inclus pain saucisse de midi et encas avant la dernière manche.

Inscriptions et infos Christophe Gabriel 0496/384345 règlement publié sur la page facebook de nos sociétés.

THE AMBLEVE FLY CHALLENGE-wedstrijd vliegvissen rivier, per ploeg van 3 vissers:

- .Zaterdag 3 juli vanaf 10u.
- .Ploegen van 3 vissers, 3 reeksen van 2u30min. Inclusief de avondsprong (coup du soir) tot 21u.
- .Alle vangsten vanaf 20 cm geldig consistent gemeten en vrijgegeven.
- .Op het parcours van beide clubs, La Truite Stavelot-Malmedy en Les Pêcheurs Réunis de Trois-Ponts.
- .Inschrijving: 35€ per visser inclusief broodje bakworst s' middags en avond.
- .inlichtingen en inschrijvingen op onze facebook pagina of bij Christophe Gabriel 0496/38 43 45

PUB

DOMAINE DE PECHE. Voir plan et site internet (affichage parcours google maps)

AMBLEVE

Bout du monde Stavelot ; Réciprocité Pêcheurs Réunis / La truite de Stavelot Malmedy

Parcours sur l'Amblève à Stavelot géré en commun avec nos amis de la société

la Truite de Stavelot Malmedy, ce parcours va de l'aval des étangs de Stavelot (maison Tombeux) jusqu'au ruisseau de Bouyin sur les deux rives sauf enclave rive gauche voir plaque RECIPROCITE ne pas passer les clôtures pour se rendre sur le parcours il existe au bout du chemin un tourniquet prévus pour les pêcheurs.

3700 mètres rive simple (limite ruisseau du Bouyin).

PARCOURS « LES PECHEURS REUNIS DE TROIS-PONTS »

Aval ruisseau du Bouyin (2 rives).

Jusqu'au pont SNCB de Trois-Ponts (terrain de football)

8000 mètres en rive simple.

Trois-Ponts

Rive gauche

Confluence de la Salm et de l'Amblève jusqu'à l'aval de l'île

1125 mètres rive simple

Maison Maudoux jusqu'à la cascade de Coo

750 mètres rive simple

Rive droite

Pont dit Electrabel (compris secteur des bus) jusqu'à la cascade de Coo

1565 mètres rive simple

New 2021

No-kill du pont Electrabel à la Cascade de Coo (pêche à la mouches et leurre artificiel uniquement)

Cascade de Coo

Aval pont Plopsa Coo jusqu'au déversoir de la central.

2400 mètres rive simple

Salm

Rochelival

Aval du pont de Rochelival jusqu'à l'ancien Pont de Glain (sauf propriété du moulin rive droite
250 mètres)
6100 mètres rive simple

New 2021

No-kill

Situé en milieu de parcours à partir de l'amont de la clairière (rive droite)
jusqu'à 50 mètres à l'amont de l'ancien Pont de Glain
De l'ancienne limite aqueduc jusqu'à l'ancien Pont de Glain sur deux rives
3500 mètres rive simple.

Vieux Pont de Glain

Rive droite

Aval du vieux Pont de Glain jusqu'à l'amont du caravaning (exclu)
1250 mètres rive simple
Aval caravaning jusqu'au pont centre de Trois-Ponts
2320 mètres rive simple

Rive gauche

Aval du vieux Pont de Glain jusqu'au garage Toyota Nachsem
1700 mètres rive simple

Baleur : Basse - Bodeux

Rive droite

Aval étang du Moulin jusqu'à la propriété Demanet (Henry-Moulin)
Aval Henry-Moulin jusqu'au pont du plan d'eau de Trois-Ponts
2100 mètres rive simple

Rive gauche

Aval étang du Moulin jusqu'à la propriété Demanet (Henry-Moulin)
Aval Henry-Moulin jusqu'à la confluence avec la Salm
3000 mètres rive simple.

Pour être au courant de toute modification intervenue en cours de saison, envoyer-nous un petit mail avec simplement un bonjour de manière à ce que l'on puisse vous informer des changements, ou rejoignez-nous sur la page Facebook les pêcheurs réunis de Trois-Ponts.

NB : Les zones de pêche sont toujours délimitées par des panneaux de la Société, plaques rouges portant en lettres blanches le sigle P.R.

Saison 2021

Ecole de pêche de la société des Pêcheurs réunis de Trois-Ponts

Stage et initiation en fonction de la crise sanitaire.

Stage et initiation à la pratique de la pêche en rivière et en étang.

Le lundi 05 au 09 Juillet de 09h30 à 16h00 – prix 50 € (limité à 20 enfants)
Age de 9 à 14 ans, lors de l'inscription un questionnaire sur votre ou vos enfants
Vous sera remis, nous vous demandons de bien le remplir car en fonction des
réponses les organisateurs pourrons faire les programmes et formations les
mieux adaptées.

Stage mensuel

**Le 1^{er} mercredi des mois d'Avril, Mai, Juin, Septembre et Octobre stage d'une après
midi à l'étang de Lavaux de 13h30 à 17h, participation 5€, limité à 10 enfants**

Initiations aux montages des mouches artificielles.

Cours de montage de mouches artificielles se dérouleront, les 1^{er} et 3^{ème}
Vendredi de chaque mois de 19h00 à 22h00 de janvier à mai et de septembre
à décembre au local 168 avenue de la Salm (à côté de la piscine communale
de Trois-Ponts) participation aux frais, 2,00 € par soirée (à peine le prix d'une
mouche) bienvenue à tous de 9 à 99 ans, débutant ou monteur confirmé.

Renseignement stage et montage mouches. Schinckus Jean-Marc 0476/ 570143

Schinckus_jm@hotmail.com

N° compte A.J.P.T.P BE 21 0013 6664 3003

Contact.pecheursreunis@hotmail.com

PECHE AU LAC INFERIEUR DE COO

**FERME POUR CAUSE DE VIDANGE
ET TRAVAUX**

14

SAMEDI 3 JUILLET

4rd THE AMBLEVE FLY CHALLENGE

Concours à la mouche par équipes de trois
Inscriptions et infos
Christophe Gabriel 0496/384345
Règlement sera publié
Sur les pages Facebook de nos sociétés.

